

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail - Justice - Solidarité



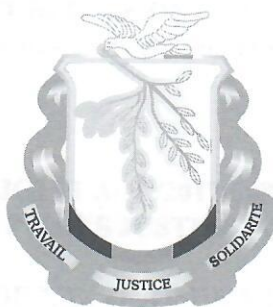
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE & DES FINANCES - MINISTÈRE DU BUDGET

NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES PUBLIQUES

OCTOBRE 2017



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail - Justice - Solidarité



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE & DES FINANCES - MINISTÈRE DU BUDGET

NOMENCLATURE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES PUBLIQUES

ARRETE CONJOINT A/N°/2017/5487/MEF/MB/SGG
et Annexes





REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

**MINISTÈRE DU
BUDGET**

**MINISTÈRE DE
L'ECONOMIE & DES
FINANCES**

**ARRETE CONJOINT A/N°/2017/5487/MEF/MB/SGG
PORTANT NOMENCLATURE DES PIECES JUSTIFICATIVES DE LA DEPENSE PUBLIQUE**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
LE MINISTRE DU BUDGET**

- Vu la constitution ;
- Vu la loi organique L/2012/012/CNT du 06 aout 2012 relative aux lois de finances;
- Vu la loi organique L/2013/046/CNT du 18 janvier 2013 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Cour des comptes et le régime disciplinaire de ses membres;
- Vu le Décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013 portant règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique ;
- Vu le Décret D/2014/222/PRG/SGG du 31 octobre 2014 portant cadre de gouvernance des finances publiques;
- Vu l'arrêté A/2014/5262/MEF/SGG du 09 octobre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat;
- Vu l'arrêté A/2015/965/MEEF/SGG/15 du 02 avril 2015 portant plan comptable de l'Etat ;

ARRÊTENT:

Article 1: Le présent arrêté énumère les pièces justificatives des dépenses publiques dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat.

Les pièces justificatives des dépenses de l'Etat sont l'ensemble des documents nécessaires pour permettre aux ordonnateurs et aux comptables publics d'exécuter les opérations de dépenses, aux contrôleurs financiers, à l'Inspection Générale des Finances et à la Cour des comptes d'effectuer les contrôles prescrits par les lois et règlements.

Article 2: Ces pièces justificatives sont produites par l'Ordonnateur, le Comptable public ou le Créancier aux différentes étapes de la procédure d'exécution de la dépense publique. Au cours de chacune des étapes de la phase administrative de l'exécution de la dépense publique, les pièces sont produites ou jointes au dossier de dépense à l'initiative de l'ordonnateur ou de son délégué.

Article 3: La liste des pièces justificatives des dépenses publiques mentionnée aux articles 47 et 48 du Décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013 portant règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique, est fixée en annexe du présent arrêté.

Article 4 : La liste des dépenses figurant en annexe n'étant pas exhaustive, toute dépense analogue est justifiée dans les conditions similaires à celles exigées aux dépenses qui y figurent.

Article 5 : La durée de conservation des pièces justificatives est de dix (10) ans à compter du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les comptes sont transmis à la Cour des comptes.

Article 6 : En cas de perte, vol, destruction ou détérioration de pièces justificatives, un certificat de perte établi par le comptable public est transmis au Ministre chargé des finances qui peut autoriser le comptable public à pourvoir au remplacement des pièces sous forme de copies certifiées établies par la personne ayant établi l'original.

Article 7 : Les Ordonnateurs, les Directions Nationales du Contrôle Financier, du Budget, de la Dette et de l'Aide Publique au Développement, du Trésor et de la Comptabilité Publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

Article 8 : Le présent Arrêté prend effet à compter du 01 janvier 2018 et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.



Mohamed L. DOUMBOUYA, Ph.D
Ministre du Budget

Fait à Conakry, le

Malado KABA

Ministre de l'Economie et des Finances



ARRÊTÉ

**ANNEXE A L'ARRETE CONJOINT A/N°/2017/5487/MEF/MB/SGG DU 06 OCTOBRE 2017. PORTANT
NOMENCLATURE DES PIECES JUSTIFICATIVES DES DEPENSES PUBLIQUES**

I. Pièces justificatives relatives aux charges financières de la dette				
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense	Observations
Budgétaire	Comptable			
211	66.1	Intérêts dette extérieure affectée	• A l'échéance - Convention d'emprunt ou accord de crédit pour le 1^{er} paiement - Lettre de réclamation du créancier éventuellement - Protocole d'accord ou transactionnel - Accord de restructuration de dette (le cas échéant) - Note technique avec Accord du MEF - Echancier prévisionnel de paiement - Ordre de paiement produit par l'ordonnateur • A la régularisation - Bon de régularisation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Mandat de régularisation signé par l'ordonnateur - Avis de débit de la BCRG	Dépenses mises en paiement sans engagement préalable ; elles sont régularisées dans 8 jours (cf. article 25 du RGGBCP) Dépenses à initier par la Direction Nationale de la Dette, ordonnateur délégué.
211	66.2	Intérêts dette extérieure non affectée	• A l'échéance - Convention d'emprunt ou accord de crédit pour le 1^{er} paiement (éventuellement) - Lettre de réclamation du créancier éventuellement - Echancier prévisionnel de paiement - Ordre de paiement produit par l'ordonnateur • A la régularisation - Bon d'engagement de régularisation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Mandat de régularisation signé par l'ordonnateur - Avis de débit de la BCRG	Dépenses mises en paiement sans engagement préalable ; elles sont régularisées au plus tard huit (8) jours après le paiement. Dépenses à initier par la Direction Nationale de la Dette, ordonnateur délégué.
212	66.3	Intérêts dette intérieure	• A l'échéance - Convention d'emprunt ou accord de crédit pour le 1^{er} paiement - Lettre de réclamation du créancier éventuellement - Echancier prévisionnel de paiement - Ordre de paiement produit par l'ordonnateur • A la régularisation - Bon de régularisation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Mandat de régularisation signé par l'ordonnateur - Avis de débit de la BCRG	Dépenses mises en paiement sans engagement préalable ; elles sont régularisées au plus tard huit (8) jours après le paiement. Dépenses à initier par la Direction Nationale de la Dette, ordonnateur délégué.

I. Pièces justificatives relatives aux charges financières de la dette				
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense	Observations
Budgétaire	Comptable			
2121	66.4	Intérêts moratoires	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Contrat ou convention de restructuration ou protocole d'accord - Demande de paiement d'intérêt moratoire - Bon de commande ou devis ou mémoire - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation - Facture liquidée et certifiée - Etat de décompte calendaire des intérêts moratoires - Procès-verbal de réception ou tout autre document attestant le service fait • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur ou bon de caisse - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG	
2121	66.5	Pertes de change	• A la régularisation - Bon de régularisation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Mandat de régularisation signé par l'ordonnateur - Copie convention - Echancier de paiement - Fixing de la BCRG (date d'encaissement et date de paiement) - Avis de débit de la BCRG	

II. Pièces justificatives relatives aux dépenses du personnel				
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense	Observations
Budgétaire	Comptable			
2211	65.1	Traitements et salaires en espèces - Indiciaire - Primes - Indemnités	• A l'engagement provisionnel de la dépense - Acte de nomination ou d'engagement (pour le 1^{er} paiement) - Accord de coopération (Experts étrangers) ou contrat - Contrat de travail (pour les nationaux) - Acte de prise de service et/ou d'affectation - Actes d'octroi des primes, indemnités et bonifications - Acte de réintégration - Acte d'intégration - Acte d'avancement - Etat liquidatif des traitements et salaires du mois précédent • Au paiement de la dépense - Etat liquidatif des traitements et salaires du mois - Bordereau général de règlement (BGR) - Avis de débit de la BCRG	Traitement sur la base d'un engagement provisionnel (Cf. article 24 du RGGBCP)
2212	65.2	Traitements et salaires en nature	• A l'engagement provisionnel de la dépense - Acte accordant l'avantage en nature • Au paiement de la dépense - Bordereau de livraison - Facture définitive liquidée et certifiée - Avis de débit de la BCRG	

III. Pièces justificatives relatives aux dépenses de biens et services				
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense	Observations
Budgétaire	Comptable			
231	60211	Fournitures et biens courants	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le Contrôleur Financier - Bon de commande ou contrat (suivant le seuil du marché) - Facture proforma - Cotation - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation de la dépense - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Bon de livraison - Procès-verbal de réception conforme - Facture définitive certifiée et liquidée par l'ordonnateur • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur ou bon de caisse - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG	Pour les paiements en espèces, il faut l'acquit libératoire du créancier sur le mandat de paiement Lors du paiement de la dépense, en cas d'acceptation du dossier, le comptable renvoie une (1) copie du bordereau de transmission des pièces à l'ordonnateur, 1 copie à la cour des comptes au moment du dépôt des comptes de gestion sur pièces
232	6013	Fournitures et biens spécifiques	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le Contrôleur Financier - Bon de commande ou contrat (suivant le seuil du marché) - Facture proforma - Cotation - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation de la dépense - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le Contrôleur Financier - Bon de livraison - Procès-verbal de réception conforme - Facture définitive certifiée et liquidée par l'ordonnateur • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur ou bon de caisse - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG	Lors du paiement de la dépense, en cas d'acceptation du dossier, le comptable renvoie une 1 copie du bordereau de transmission à l'ordonnateur, 1 copie à la cour des comptes au moment du dépôt des comptes de gestion sur pièces.

III. Pièces justificatives relatives aux dépenses de biens et services				
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense	Observations
Budgétaire	Comptable			
233	61.1	Location de bâtiments et autres locations, hôtels et autres frais d'hébergements	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Contrat de location ou de bail - Facture proforma - Bon d'hébergement - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Facture définitive liquidée et certifiée par l'ordonnateur ou note de frais • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur ou bon de caisse - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG	
233	616.2	Frais de justice et honoraires	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Grosse de jugement - Acte de désignation de l'avocat ou de l'expert - Facture d'honoraire - Quittance de paiement des impôts • A la liquidation - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Facture définitive liquidée et certifiée par l'ordonnateur ou mémoire - Procès-verbal de réquisition d'expert - Autres débours • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur ou bon de caisse - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG	

III. Pièces justificatives relatives aux dépenses de biens et services				
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense	Observations
Budgétaire	Comptable			
233	617.1 617.4	Frais bancaires et d'assurances	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Contrat ou convention - Copie de la police d'assurance - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Facture définitive liquidée et certifiée par l'ordonnateur ou mémoire - Copie de la police d'assurance - Avis de débit de la banque • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur ou bon de caisse - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG	
234	601312	Carburants et lubrifiants	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Bon de commande ou contrat (suivant le seuil du marché) - Facture proforma - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Facture définitive certifiée et liquidée par l'ordonnateur - Engagement de la société à livrer dès réception du virement bancaire - Répertoire des cartes Nimba ou autres - Bon de livraison - Procès-verbal de réception • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur ou bon de caisse - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG	- Pour les achats régis par la convention avec les sociétés pétrolières, l'engagement de la société à livrer dès réception du virement bancaire remplace le procès-verbal de réception et le bon de livraison - La facture définitive est établie avant livraison conformément à la convention

III. Pièces justificatives relatives aux dépenses de biens et services				
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense	Observations
Budgétaire	Comptable			
235	602/617	Consommations eau, électricité, télécommunication	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Demande de mise en paiement - Contrat d'abonnement ou bon de commande (prépayé) - Convention ou protocole d'accord - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Relevé des factures définitives liquidées et certifiées - Bon de livraison et Procès-verbal de réception conforme (prépayé) • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur ou bon de caisse - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG	
236	613	Frais de déplacement définitif et de mission (intérieur et extérieur)	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Acte de mutation ou contrat - Ordre de mission - Frais ou prime d'installation - Facture proforma - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Etat liquidatif des frais liés au déplacement - Etat liquidatif des frais de mission - Titre de voyage (billet d'avion, autres tickets de voyage) - Facture définitive liquidée et certifiée par l'ordonnateur (pour le transport) • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur ou bon de caisse - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG	Le billet doit être livré par une agence certifiée IATA et en règle sur le plan fiscal en Guinée et doit comporter le prix du système AMADEUS en devise et l'itinéraire exact du voyage

III. Pièces justificatives relatives aux dépenses de biens et services				
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense	Observations
Budgétaire	Comptable			
237	615	Frais de représentation et manifestation	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Bon de commande ou contrat (suivant le seuil du marché) - Facture proforma ou devis - Cotation - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Bon de livraison - Procès-verbal de réception - Facture définitive liquidée et certifiée par l'ordonnateur • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur ou bon de caisse - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG	
238	612	Entretiens et réparations	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Bon de travail, d'entretien et réparation ou contrat (suivant le seuil du marché) - Facture proforma ou devis - Cotation - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Facture définitive liquidée et certifiée par l'ordonnateur ou décompte - Attestation de bonne fin signée par l'ordonnateur ou tout autre document attestant du service fait • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur ou bon de caisse - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG	

III. Pièces justificatives relatives aux dépenses de biens et services				
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense	Observations
Budgétaire	Comptable			
239	679	- Fonds spéciaux - Actions de souveraineté	- A l'engagement de la dépense - Demande de mise à disposition de fonds - Accord du Ministre chargé des finances - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Au paiement de la dépense - Demande de mise à disposition de fonds - Accord du Ministre chargé des finances - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - A la régularisation - Avis de débit de la BCRG - Bon de régularisation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Mandat de régularisation signé par l'ordonnateur	
239	679	Actions sociales et de sensibilisation ; Autres actions conjoncturelles	• A l'engagement de la dépense - Demande de mise à disposition de fonds - Accord du Ministre chargé des finances - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - A la régularisation - Toutes les pièces ayant servi à l'engagement - Avis de débit de la BCRG - Les pièces justificatives conformes à la nature de la dépense effectuée	
239	679	Organisations d'élections	• A l'engagement de la dépense - Demande de mise à disposition de fonds - Accord du Ministre chargé des finances - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier • A la régularisation - Toutes les pièces ayant servi à l'engagement - Avis de débit de la BCRG - Les pièces justificatives conformes à la nature de la dépense effectuée	
		Régie d'avance	Lors de la première demande • A l'engagement - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Arrêté de création de la régie - Arrêté de nomination du régisseur • A la régularisation - Toutes les pièces requises par imputation budgétaire et par montant Lord du renouvellement de la régie d'avance • A l'engagement - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Arrêté de création de la régie - Arrêté de nomination du régisseur - Attestation de régularisation délivrée par le comptable public assignataire • A la régularisation - Toutes les pièces requises par imputation budgétaire et par montant	

IV. Pièces justificatives relatives aux dépenses de subventions et transferts			
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense
Budgétaire	Comptable		
411	62.1	Subventions aux sociétés publiques non financières	- Demande de subvention - Arrêté d'attribution de la subvention - Contrat éventuellement
412	62.1	Subventions aux sociétés publiques financières	- Demande de subvention - Arrêté d'attribution de la subvention - Contrat éventuellement
413	62.2	Subventions aux entreprises privées non financières	- Demande de subvention - Arrêté d'attribution de la subvention - Contrat éventuellement
414	62.2	Subventions aux entreprises privées financières	- Demande de subvention - Arrêté d'attribution de la subvention - Contrat éventuellement
421	636	Transferts courants aux administrations publiques étrangères	- Demande d'appui - Décision d'attribution
422	636	Transferts courants aux organisations internationales	- Convention d'adhésion - Loi de ratification de la convention d'adhésion - Lettre d'appel de fonds - Lettre de rappel éventuel
423	63.1	Transferts aux établissements publics nationaux	- Acte de création de l'établissement éventuellement - Demande de transfert - Arrêté d'attribution de transferts de fonds - Etat nominatif des étudiants boursiers de l'Etat (pour les universités et instituts d'enseignements supérieurs publics) - Acte d'octroi et/ou de renouvellement de la bourse éventuellement
424	63.2	Transferts aux collectivités locales	- Demande de transfert - Arrêté d'attribution des transferts de fonds
425	63.3	Transferts courants aux organisations professionnelles et chambres consulaires	- Demande de transfert - Arrêté d'attribution des transferts de fonds
426	63.3	Transferts courants aux organismes publics et privés	- Demande de transfert - Arrêté d'attribution des transferts de fonds
432	63.3	Transferts en capital aux organisations professionnelles et chambres consulaires	- Demande de transfert - Arrêté d'attribution des transferts de fonds
426	63.3	Transferts en capital aux organismes publics et privés	- Demande de transfert - Arrêté d'attribution des transferts de fonds
441	652	Cotisation sociale	- Etat liquidatif de la contribution patronale - Etat liquidatif de la contribution des salariés - Bordereau général de règlement (BGR) contribution patronale - Bordereau général de règlement (BGR) Salariés

V. Pièces justificatives relatives aux dépenses d'investissement			
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense
Budgétaire	Comptable		
511	212	Acquisition de bâtiments et d'ouvrages de génie civil (route, pistes, barrages, aérodromes, aménagements agricoles, etc.)	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Contrat de marché, le cas échéant avenant - Devis estimatif des travaux - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Décompte des travaux approuvés par le maître d'ouvrage et le bureau de supervision - Facture définitive liquidée et certifiée par l'ordonnateur - Procès-Verbal de réception provisoire ou définitive - Rapport ou mémoire du bureau de contrôle le cas échéant • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG
511	213	Acquisition et installations des machines et équipements	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Contrat de marché, le cas échéant avenant - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Facture définitive liquidée et certifiée par l'ordonnateur - Bon de livraison - Procès-verbal de réception - Attestation de bonne fin des travaux (pour les installations) • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG

V. Pièces justificatives relatives aux dépenses d'investissement			
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense
Budgétaire	Comptable		
512	201 à 209	Acquisition d'immobilisations incorporelles (études, recherches et développement, logiciels, supervision des travaux)	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Contrat de marché, le cas échéant avenant - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Facture définitive liquidée et certifiée par l'ordonnateur - Mémoire, rapport - Procès-verbal de réception • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG
513	212	Grosses réparations : bâtiments, routes, ouvrages de génie civil, voirie, point d'eau, barrages, installations et matériels techniques, etc.	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Contrat de marché, le cas échéant avenant - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Décompte des travaux approuvés par le maître d'ouvrage et le bureau de supervision - Facture définitive liquidée et certifiée par l'ordonnateur - Procès-Verbal de réception provisoire ou définitive • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG

V. Pièces justificatives relatives aux dépenses d'investissement			
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense
Budgétaire	Comptable		
514	211	Immobilisations non produites : terrain, gisements, autres actifs naturels	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Contrat de marché, le cas échéant avenant - Facture définitive liquidée et certifiée par l'ordonnateur - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité • A la liquidation - Bon de liquidation signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Facture définitive liquidée et certifiée par l'ordonnateur - Attestation de cession /acquisition ou d'exploitation • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG
521	260 261	Immobilisations financières - Actions - Prises de participations, - Restructuration des entreprises	• A l'engagement de la dépense - Bon d'engagement signé par l'ordonnateur et visé par le contrôleur financier - Convention ou protocole d'accord - Acte fixant la part de l'Etat - Lettre d'appel de fonds - Accord du Ministre chargé des finances • A la liquidation - Echancier de paiement • A l'ordonnancement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement et à la liquidation de la dépense - Avis de crédit de l'ordonnateur ou bon de caisse - Bordereau de transmission des pièces justificatives en trois exemplaires pour le comptable • Au paiement de la dépense - Mandat de paiement signé par l'ordonnateur accompagné des pièces fournies à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement de la dépense - Avis de débit de la BCRG

VI. Pièces justificatives relatives aux charges de financement			
Imputation		Libellés	Pièces justificatives de la dépense
Budgétaire	Comptable		
41	16/17/18	Amortissement de la dette	- Convention d'emprunt ou accord de crédit pour le 1er paiement, - Echancier prévisionnel de paiement, - Lettre de réclamation du créancier éventuellement, - Ordre de paiement produit par l'ordonnateur - Avis de débit de la BCRG
43	27	Prêts accordés	- Demande de prêt ou de garantie (article 41 du RGGBCP) - Décret accordant le prêt (article 44 de la LORF) - Avis du comité d'octroi de prêt (article 41 du RGGBCP) - Echancier de remboursement du prêt
		Avances sur marchés	- Demande de l'ordonnateur - Décision du Ministre chargé des finances - Contrat de marché - Ordre de commencer les travaux - Facture d'avance de démarrage liquidée et certifiée par l'ordonnateur - Cautionnement d'avance de démarrage
	4026	Paiement des retenues de garanties	- Etat liquidatif de retenue de garantie - Contrat de marché, le cas échéant avenant - Facture définitive liquidée et certifiée par l'ordonnateur - Procès-verbal de réception définitive - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité
41	16/17/18	Arriérés commerciaux	- Bon de commande ou devis - Facture liquidée et certifiée par l'ordonnateur - Contrat ou convention de restructuration ou protocole d'accord - Lettre de réclamation ou appel d'échéances éventuellement - Quitus fiscal et quittance de paiement en cours de validité

Impression réalisée avec l'appui du Projet GFP, exécution budgétaire, comptabilité et gestion de la trésorerie financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le Département des finances publiques du FMI.

